

maintenance réparation



CFA DE LA

REPARATION AUTOMOBILE

La Châtaigneraie
Centre de Formation d'Apprentis

Votre Métier, Notre Passion



CQP
MODE
D'EMPLOI



Certificat de Qualification Professionnelle

Le CQP est une certification créée par la branche des services de l'Automobile et reconnue par les professionnels du secteur.

C'est une voie d'accès privilégiée à un métier spécifique au sein de la convention collective.



TECHNICIEN CONFIRMÉ
MÉCANIQUE AUTOMOBILE } **TCMA**



o Objectifs

Assurer l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective portant sur les ensembles mécaniques du véhicule, incluant établissement de diagnostics et mise en œuvre de contrôle, réglages et essais.

Organiser et gérer les activités relatives à la fonction « Technicien Confirmé Mécanique Automobile »

o Durée

Formation en alternance de **12 à 14 mois**, dont **620 heures** en centre de formation, comportant les modules suivants :

- * Gestion moteur essence
- * Gestion moteur diesel
- * Système de freinage
- * Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques
- * Trains roulants
- * Diagnostic climatisation
- * Système de freinage
- * Méthodologie de diagnostic mécanique
- * Intervention sur les actionneurs des systèmes de motorisation, de transmission et de direction
- * Méthodologie de mesure
- * Pose d'accessoires
- * Gestion et organisation de l'activité
- * Relation service
- * Environnement professionnel
- * Méthodologie de contrôle mécanique
- * Méthodologie d'intervention sur systèmes spécifiques et/ou soumis à réglementation



○ Recrutement

Jeune âgés de 16 à 25 ans et autres publics éligibles au contrat de professionnalisation :

- titulaires du **CAP** ou **BAC** « Maintenance des Véhicules – option VP »



Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en organisme et en entreprise.

○ Avantages du contrat de professionnalisation

- Exonération des charges patronales selon les dispositions légales en vigueur et selon l'âge du salarié
- Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation
- Aucune influence sur l'effectif de l'entreprise

○ Salaire

Sous réserve de l'évolution de la réglementation.

Grille des salaires	Inférieur au BAC PRO	Supérieur ou égal au BAC PRO ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau
Moins de 21 ans	55 % du Smic*	65 % du Smic*
21 ans à 25 ans	70 % du Smic*	80% du Smic*
26 ans ou plus	100 % du Smic (sans être inférieur à 85% du salaire minimum conventionnel)	

* sur la base du Smic brut 35 heures par semaine

